

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière de la Régie du parc régional Massawippi
à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley
située au 35 chemin North Hatley
le 12 août 2010 à 17 h 30.

Sont présents :

M. Pierre A. Levac, président	Canton de Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Alec van Zuiden, maire	Ayer's Cliff
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Gilles Viens, conseiller	Hatley

Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley
M. Roland Gascon, d.g.	Hatley

Sont absents :

Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g.	Ayer's Cliff
M. Jacques de Léséleuc, maire	Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2010
4. Suites au procès-verbal du 10 juin 2010
5. Période de questions des visiteurs
6. Mandat de services professionnels
7. Comptes payables
8. Correspondance
9. Divers – Facture Raymond Chabot Grant Thornton
10. Prochaine assemblée
11. Fermeture de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président de l'assemblée et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 17 h 32.

10-08-12.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté en laissant le point « *Divers* » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-08-12.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2010 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-08-12.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2010

Aucune

10-08-12.05

PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS

Messieurs André De Leu et Jacques Bernier sont présents et expriment leurs félicitations concernant le barrage et informent la Régie que la santé du lac est leur principale préoccupation. Ils aimeraient que la Régie fasse une étude d'impact autour du lac avec les nouvelles constructions domiciliaires et de plus avoir l'information quant à l'apport des eaux pluviales via la densité de population autour du lac.

10-08-12.06

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la Régie doit mandater une firme de services professionnels afin de procéder au contrôle qualitatif des sols et matériaux relatif à la réfection du barrage;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES VIENS**

ET RÉSOLU QUE la Régie mandate la firme LVM afin de procéder au contrôle qualitatif des sols et matériaux relatif à la réfection du barrage Massawippi pour la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-08-12.07

COMPTES PAYABLES

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201000015 À 20100023	2 611,37 \$
20100024	2 346,00 \$
Total	4 956,37 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 13 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-08-12.08

CORRESPONDANCE

MDDEP –autorisation réfection du barrage
Centre hydrique – autorisation réfection du barrage
Gouvernement du Québec - décret
Ministre Laurent Lessard – accusé réception demande de subvention Fonds conjoncturel
Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire

10-08-12.09

DIVERS - Facture de Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE la Régie a reçu une facture d'un montant de 1 480 \$ pour des travaux relatifs à la comptabilité d'exercice pour la fin d'année 2009;

ATTENDU QUE la Régie considère le montant de cette facture exagérée relatif aux travaux faits par la firme de comptable;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE la Régie paiera la somme de 740 \$ taxes en sus pour la facture n° FAC0377723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-08-12.10

PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée se tiendra au bureau de la municipalité d'Ayer's Cliff le 7 octobre à 17 h 30.

10-08-12.11

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Gilles Viens propose la fermeture de l'assemblée à 18 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Pierre A. Levac, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Pierre A. Levac
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière